

Plan décennal sur les soins palliatifs : silence ou inaction ? Plus que deux jours pour répondre...

A la suite de la présentation du rapport du professeur Franck Chauvin, *Vers un modèle français des soins d'accompagnement*, le président de la République, dans l'émission C à vous du 20 décembre dernier, avait annoncé que la stratégie décennale 2024-2034 sur les soins palliatifs serait dévoilée courant janvier. La fin du mois est dans deux jours seulement !

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) exprime aujourd'hui sa profonde interrogation face au silence du Président et du Gouvernement. Ce silence laisse les Françaises et les Français dans l'expectative malgré des attentes légitimes.

Sur ce point, l'ADMD ne doute pas d'exprimer le ressenti de toutes celles et tous ceux, de toutes les organisations – qu'elles soient par ailleurs favorables ou opposées à la légalisation de l'aide à mourir – qui œuvrent dans le domaine de la fin de vie et travaillent au contact des patients atteints d'une affection grave et incurable.

Il est important de rappeler que la stratégie décennale sur les soins palliatifs constitue un élément indispensable à l'équilibre d'une loi sur la fin de vie qui légaliserait également l'euthanasie et le suicide assisté. Le retard dans son annonce compromet la mise en œuvre de mesures cruciales visant à améliorer la qualité des soins palliatifs. À noter que 21 départements français sont actuellement dépourvus d'unité de soins palliatifs, soulignant l'urgence d'une stratégie ambitieuse.

Dans ce contexte, l'ADMD appelle le président de la République à proposer un calendrier précis – et, enfin, à s'y tenir – pour la présentation du projet de loi *relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie*. Il est impératif de garantir que cette avancée cruciale ne soit pas reléguée au second plan, et que les promesses faites soient enfin respectées.

Chaque jour qui passe sans une loi qui garantisse la dignité en fin de vie, au sens de l'article L. 1110-2 du code de la santé publique, condamne les Françaises et les Français à mal mourir.